

# L'ÉCHO ROANNAIS

## JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE.

DÉSIGNÉ À ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

PRIX DE L'ABONNEMENT:  
Un an, 8 francs; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1868, dans les quatre journaux suivants: Le Mémorial de la Loire, le Journal de Montbrison, l'Écho Roannais, Le Journal de Roanne.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAÎT TOUTS LES DIMANCHES

PRIX DES INSERTIONS:  
Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE À ROANNE,

Chez M. Fery, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf.  
Chez M. SAUZON, imprimeur, rue Impériale, 70  
A PARIS,  
Chez M. HAVAT, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5.  
— MM. LAFITTE, BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

Dernière levée de la boîte au bureau.

4 h. 30 matin, Belinot, Charlier, Tararé, Thiry, Montbrison, St-Etienne, Lyon.  
4 h. 50 matin, Charlier.  
4 h. 55 matin, Balbigny, St-Etienne, Lyon, Clermont, Saint-Haon-le-Châtel.  
3 h. 45 soir, Amplepuis, Lyon, Saint-Etienne.  
4 h. 35 soir, Lapacaudière, St-Germain-Lespinasse, St-Martin-d'Estreaux.  
7 h. 10 soir, Clermont, Moulins, Paris.  
8 h. 35 soir, Amplepuis, St-Symphorien, Tarare, Lyon.

### TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS DU CHEMIN DE FER (SERVICE D'ÉTÉ)

de Roanne à Paris				de Paris à Roanne				de Roanne à Lyon				de Lyon à Roanne				de Roanne à Amplepuis				de Amplepuis à Roanne			
STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR
Roanne	8 37	12 49	5 29	Paris	8	4 35	9 50	Roanne	5 53	8 10	12 40	Lyon	7 55	12 15	3 25	Roanne	6	1	5 40	Amplepuis	7 20	3 45	6 45
St-Germain-L.	8 57	1 9	5 49	Moulins	1 2	5 40	2 18	Coteau	8 19	12 47	4 47	Givors	8 32	1 7	4 25	Coteau	6 7	1 9	5 20	Saint-Victor	7 31	3 35	6 37
Lapacaudière	9 14	1 26	6 6	S-Germ.-des-F.	2 13	6 50	3 59	St-Cyr-de-F.	8 37	1 2	5 2	Rive-de-Gier	9	1 43	4 29	L'Hopital	6 19	1 28	5 20	Régny	6 30	1 36	4 33
St-Martin-d'E.	9 31	1 43	6 23	St-Martin-d'E.	3 35	8 41	4 54	Vendranges	8 52	1 15	5 15	St-Chamond	9 20	2 3	4 56	Saint-Victor	6 42	1 49	5 33	L'Hopital	8 54	4 16	7 28
S-Germ.-des-F.	10 29	2 40	7 20	Lapacaudière	3 50	8 56	5 9	Saint-Jodard	9 2	1 27	5 27	Saint-Etienne	5 35	9 41	2 24	Saint-Victor	6 42	2 13	6 13	Coteau	8 54	4 14	7 44
Moulins	12 12	4 41	9 11	St-Germain-L.	4 7	9 13	5 26	Balbigny	6 53	9 22	1 50	St-Just-sur-L.	6 5	10 25	2 2	Amplepuis	6 52	2 25	6 25	Roanne	8 14	4 40	7 50
Paris	10 20	9	9	Roanne	4 38	9 32	5 12	Feurs	7 8	9 37	2 5	Feurs	6 57	11 14	3 56								

Roanne, le 28 Juin 1868.

Jusqu'à ce jour, le ministre de la guerre avait limité à quatre le nombre maximum de chevaux de trait à mettre en dépôt chez le même propriétaire. Cette disposition vient d'être modifiée par une décision ministérielle, en date du 2 juin courant, et à l'avenir le nombre d'animaux à livrer à un même cultivateur ne sera plus limité, quand le pétitionnaire offrira toutes les garanties désirables.

Cette mesure, qui a pour but de favoriser dans une plus large proportion les grandes exploitations, n'élimine pas pour cela les petites cultures, qui continueront, comme par le passé, à recevoir des chevaux, lorsqu'on aura constaté que les animaux en dépôt y seront l'objet de bons soins.

Une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique invite les instituteurs pourvus du brevet complet et qui voudraient se rendre en Turquie pour professer à l'école française qui va être créée à Galati-Serai, à adresser leurs demandes aux inspecteurs d'académie de leur département. Le traitement est de 3,000 fr. par an, logement et nourriture aux frais de l'Etat.

Par décision du 18 mai dernier, M. le ministre de la guerre a inscrit qu'à l'avenir les insoumis à la loi du recrutement de l'armée ne seraient plus poursuivis par défaut lorsqu'ils auraient l'âge de quarante-sept ans.

Le but de cette mesure était, dit le ministre, de ne pas laisser impuni le délit que commettent les hommes qui se soustraient aux obligations du service militaire; mais l'expérience a démontré que, les jugements rendus par défaut, contre ces insoumis ou déserteurs ayant réussi à échapper aux recherches de l'autorité, demeurent presque toujours sans exécution.

On devra donc se borner dorénavant à continuer les recherches durant les trois années fixées par l'article 638 du Code d'instruction criminelle, concernant la prescription de l'action publique, et à rayonner ensuite des contrôles de l'insoumission ou de la désertion ceux ayant atteint l'âge de cinquante ans.

La Faculté des sciences et des lettres de Lyon annonce que la session s'ouvrira, pour la licence ès-sciences et la licence ès-lettres, le mardi 14 juillet, à sept heures.

La session s'ouvrira le lundi 20 juillet, à sept heures du matin, pour le baccalauréat ès-sciences, et le samedi 1<sup>er</sup> août, pour le baccalauréat ès-lettres.

M. Jaillot, vicaire de Saint-François, a été nommé curé à Sourcieux, en remplacement de M. Crocombette démissionnaire. — M. Andrivet, vicaire de St-Cyr-au-Mont-d'Or, a été nommé curé à Oingt, en remplacement de M. Richard, démissionnaire. — M. Boyer, vicaire de Cours, a été nommé curé à Claveyrolles. — M. David, missionnaire du diocèse, a été nommé curé à St-Romain-de-Couzou. — M. Darbins, sous-directeur de l'Œuvre du Patronage, à St-Etienne, a été nommé aumônier de la Prison de cette ville. — M. Essertaise, vicaire de St-Georges, a été nommé vicaire à St-François. — M. Vullod, vicaire de St-Jean-la-Bussière, a été nommé vicaire à St-Nicolas-de-Beaujeu. — M. Mondon, vicaire de la Grand-Croix, a été nommé vicaire à La Gresle. — M. Bornarel, professeur de l'École Cléricale de St-Ennemond, a été nommé vicaire de cette paroisse. — M. Ginot, vicaire de Vaugneray, a été nommé vicaire à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. — M. Dubreuil, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à la Grand-Croix. — M. Chouveau, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Longessaigne. — M. Chignier, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à St-Forgeux-Lespinasse. — M. Vergnais, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Villefontaines. — M. Nogier, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à La Gresle. — M. Aubert, vicaire de Mornant, a été nommé vicaire à Fleurie. — M. Ville, vicaire de St-Germain-sur-l'Arbresle, a été nommé vicaire à Mornant. — M. Bérard, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Saint-Germain-sur-l'Arbresle. — M. Fata, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Amplepuis. — M. Vialle, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à St-Jean-la-Bussière. — M. Gaget, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Cours. — M. Salanon, vicaire de Lagresle, a été nommé vicaire à Villié. — M. Dumontet, vicaire de St-Martin-d'Estreaux, a été nommé vicaire à

Lapacaudière. — M. Versanne, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à St-Martin-d'Estreaux. — M. Montdidier, vicaire de Régny, a été nommé vicaire à St-Georges, à Lyon. — M. Berne, vicaire de Bourg-de-Thizy, a été nommé vicaire à Régny. — M. Dupuy, ancien curé de Corcelle, est décédé le 7 juin, à l'âge de 65 ans. — M. l'abbé Viot est décédé à Dardilly, le 17 juin, à l'âge de 78 ans.

Par décret inséré au *Moniteur universel* du 21 juin courant, M. Aucher, président du Tribunal civil de Lyon, est nommé premier président de la Cour de Rennes, et il est remplacé par M. Cuniac, conseiller à la Cour de Toulouse.

C'est dans sa séance de samedi, que le Corps législatif a adopté le projet de loi relatif à l'exécution de plusieurs chemins de fer.

Au sujet de la ligne de Lyon à Montbrison, MM. Perras, Descours, Terme (Rhône), Dechastelus (Loire), Flocard de Mépieu (Isère), Creuzet (Cantal), Bodin, le baron Lafond de Saint-Mar, Bouchetal-Laroche, Curé, Andrieu, Delamarre, Riondel, Joliot, Christophe, le comte de Boigne, Balay, Mege, Mathieu et Berard avaient proposé un amendement ainsi conçu :

« Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics est autorisé à s'engager, au nom de l'Etat, en vue de l'exécution du chemin de fer qui ne pourra excéder quatorze millions cinq cent mille francs, la somme ci-dessus les subventions qui pourront être offertes par les départements et les communes intéressées. »

Cet amendement a été rejeté par la chambre pour ne pas marquer de préférences, mais la ligne de Lyon à Montbrison n'en sera pas moins construite, seulement elle le sera avec les ressources affectées chaque année à l'exécution des différentes lignes votées dans la même séance.

Ainsi, comme conséquence de ce vote, les travaux du chemin de fer pourront être entrepris aussitôt que le ministre aura approuvé les conditions d'exécution. C'est à la compagnie intéressée, c'est à l'administration préfectorale, c'est aux députés à agir pour hâter le moment où cette exécution sera reconnue possible.

La Gazette médicale de Lyon rappelle que la société protectrice de l'enfance de Lyon décornera en séance publique, à la fin de l'année 1868, un prix de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

« Quel est le meilleur mode d'allaitement pour les enfants qui ne peuvent pas être nourris par leurs mères ? »

Les candidats devront rechercher avec soin les usages adoptés dans les divers pays, et notamment en France, en Angleterre et en Allemagne, relativement à l'allaitement des enfants.

Ils devront faire ressortir les avantages et les inconvénients qu'offre chacun de ces usages, et présenter ensuite un exposé aussi complet que possible des usages établis à Lyon, relativement à l'allaitement, dans les diverses classes de la société et indiquer les améliorations dont ces usages seraient susceptibles; formuler enfin des conclusions pratiques, en tenant soigneusement compte des exigences et des difficultés qui peuvent résulter de la position sociale ou professionnelle des parents.

Les mémoires devront être envoyés franco, et selon les formes académiques, avant le 1<sup>er</sup> décembre 1868, au secrétaire général de la société, 69, avenue de Saxe.

Les membres du conseil d'administration de la société ne sont pas admis au concours.

Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs se sont introduits dans le corridor de la maison de M. Joseph, chapelier, et ont enlevé trois malles, dont deux étaient remplies de chapeaux et de casquettes. La porte n'était fermée qu'au loquet. Les auteurs de ce vol sont encore inconnus.

Pendant l'orage qui a éclaté mardi dernier sur notre ville, le tonnerre est tombé trois fois en différents quartiers :

Dans le bureau d'octroi, situé à la Farge, il a enlevé une partie de la toiture ;

Au faubourg Clermont, dans un bâtiment appartenant au sieur Sal, il a brisé une pièce de bois, qui servait à séparer l'écurie de la remise, a fait voler en éclats le brancard d'une voiture qui était dans la remise, puis, passant par-dessus le

### FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

Le bruit courait même qu'il dénonçait ses camarades à la police.

Cela dura pendant un mois.

Sa fiancée ne voulut plus le voir et ne lui cacha pas son mépris.

Il parut se résigner.

Mais voilà qu'un soir il se présenta chez la jeune fille et lui annonça qu'il était obligé de quitter la ville et d'émigrer, parce que, faisant partie du comité national secret, il commençait à être soupçonné, malgré ses protestations de dévouement à l'Autriche.

La jeune fille s'évanouit en apprenant combien elle s'était trompée sur le compte de son ancien fiancé, qui, au lieu de trahir l'Italie, s'exposait à être fusillé en jouant ce jeu terrible.

Les parents de la jeune fille apprirent alors au jeune homme une triste vérité : elle s'était mariée, devant un prêtre, quelques jours auparavant avec le rival de celui qu'elle avait cru trahir à la patrie; elle avait mis pour condition à cette union qu'elle ne serait consommée qu'après la guerre, à laquelle son mari devait prendre part. Elle avait juré de n'appartenir qu'à un défenseur de la cause italienne.

Survint le mariage.

On lui raconta ce qui s'était passé.

— Viens ! dit-il à Pietro seulement.

Et ils s'éloignèrent.

A cent pas de la maison, il demanda à son rival :

— Vois-tu une solution à notre embarras ? En droit, elle est à moi ; mais, en bonne justice, elle devrait l'appartenir. Le prêtre ne nous aurait pas bénis que je te la céderais ; car, en te laissant calomnier, tu as été héroïque ; mais nous sommes mariés.

Voici ce que je te propose. Nous allons émigrer ; nous nous battons contre l'ennemi commun ; nous ferons tout pour nous faire tuer ; si l'un de nous survit, elle sera sa femme.

— C'est bien ! dit Pietro.

Et ils se mirent de notre complot, continua le jeune Italien ; et ils s'exposèrent avec tant de témérité, cherchant la mort selon leurs conven-

tions, qu'ils furent atteints tous les deux.

— Sang et tonnerre ! s'écria Jean. Voilà un trait digne de deux Romains.

Il se rapprocha des blessés, prenant doucement la main de chacun d'eux et la pressant en signe d'admiration :

— Puisque vous êtes de Mantoue, peut-être connaissez-vous cet officier qui a voulu tuer mon chacha ? demanda Jean au jeune homme qui l'avait si bien renseigné déjà.

— Oui, dit celui-ci, c'est le major S...

— Bien ! dit Jean.

Et l'on entra dans la caserne.

La comtesse dormait profondément au dire de la fermière.

— Tout à coup on entendit dans sa chambre le bruit d'une vitre brisée qui tombait avec fracas ; au même instant la jeune femme criait au secours !

XIII.

L'histoire des deux pigeons. — Le massacre des innocents ! — Partir en remède. — Les tonneaux pleins de chair humaine ! — Le passeport volé. — Départ pour Bari.

Jean et Luigi se précipitèrent vers la chambre de la comtesse.

— N'entrez pas ! cria la jeune femme qui s'habillait à la hâte.

— Et elle riait.

— Attendez un instant, je vous rappellerai, reprit-elle, j'ai eu un terrible folle !

La fermière était accourue aussi.

— Ce n'est rien, dit-elle ; ce sont les pigeons qui reviennent.

— Les pigeons ? fit Jean.

— Oui. Des messagers qui nous apportent des nouvelles de Mantoue.

— C'est moi, madame, cria-t-elle à la comtesse ; puis-je entrer ?

— Oui, dit la jeune femme.

La fermière pénétra dans la chambre de la comtesse et en ressortit bientôt avec deux pigeons qui portaient, pendu à leur cou, chacun un message.

— Tenez, dit-elle à Luigi, lui tendant les lettres, descendez dans la cour, vous trouverez mon fils et vous lui remettrez ceci. Il a entendu le bruit de la vitre cassée ; il doit s'élancer un cheval.

Luigi se hâta de porter les lettres à ce courrier improvisé.

— Vous voyez, dit la fermière à Jean, que nous pouvons savoir ce qui se passe au-delà du Pô, malgré les Tudesques et leur surveillance. Tous nos paysans des rives du fleuve ont envoyé à des amis de l'autre rive un ou deux couples de pigeons qu'on tient enfermés. Les comités secrets, quand ils ont une communication à faire, la portent à quelqu'un de ceux qui ont nos petits messagers ailes à leur disposition ; on la confie à l'oiseau, qui part à tire-d'ailes. Mais comme on tient à être prévenu de son arrivée, même pendant la nuit, on dispose une vitre à l'entrée du pigeonnier, de telle sorte que l'oiseau frappant du bec pour entrer, fait tomber le morceau de verre qui se casse avec fracas. On accourt et on expédie la lettre aux autorités les plus voisines. Mes pigeons à moi, étant privés, venaient, chaque matin, dans la chambre que j'ai cédée à la signora, me demander leur déjeuner, ces pauvres petites bêtes avaient coutume de frapper à un carreau que j'ai arrangé de façon à ce qu'il cédât au moindre coup. De là l'effroi de la signora réveillée en sursaut ; elle a eu grand-peur sans doute en voyant voltiger autour de sa tête ces deux pigeons, effrayés eux-mêmes de ne pas me reconnaître.

— L'idée de vos paysans est ingénieuse, dit Jean, admirant cette ruse de patriotisme.

— Oui, mais elle coûte cher à mes amis.

— Pourquoi ?

— Les Croates se sont aperçus du départ d'un couple de pigeons qui s'élevaient d'un toit avec un papier sous l'aile. Ils ont dénoncé la chose à leurs chefs. Ceux-ci ont donné l'ordre de recher-

(4) Comme le lecteur peut croire que nous inventons nos épisodes, nous lui rappelons qu'ils sont authentiques. Tous les journaux italiens ont raconté ce que nous avons rapporté déjà. Nous engageons aussi les cœurs à lire la *patric*, l'*Opinion Nationale* et le *Sigle* des mois de mai, juin et juillet. Ils verront que nous n'imaginons rien.

plancher de la remise et traversant le foin qu'il contient sans y mettre le feu, est allé tuer dans le fond de l'écurie un cheval qui valait bien 800 francs;

Sur une maison appartenant au sieur Georges, habitée par plusieurs locataires. Il a pénétré dans l'appartement occupé par le sieur Grizard. Dans ce moment, sa femme descendait les escaliers, tenant un parapluie à la main; la foudre l'a renversée et lui a fait rouler les escaliers. Lorsqu'on est arrivé à ses secours, elle avait perdu connaissance. On l'a immédiatement transportée chez un médecin, nommé Pion, qui s'est empressé de la frictionner fortement jusqu'à l'arrivée des docteurs Bonnefoy et Perrin, dont les soins l'ont rappelée à la vie.

Le fluide a pénétré en même temps au rez-de-chaussée dans une pièce où la veuve Chollet était occupée à faire des cannettes. La foudre a soulevé le carrelage qui était sous ses pieds, sans lui faire aucun mal, et a disparu par la fenêtre qui était ouverte.

Dimanche dernier, vers onze heures du soir, une rixe s'éleva aux Promenades entre le nommé Ollier, ouvrier maçon, et le sieur Rey, journalier. De la dispute ils en vinrent aux coups. Dans la lutte, le sieur Ollier sortit un rasoir qu'il avait sur lui, en porta plusieurs coups au sieur Rey, et lui fit de fortes entailles au bras gauche, qui furent assez graves pour que le docteur Perrin ordonnât son transport à l'hôpital.

Le sieur Ollier a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt.

Dans la même nuit, au faubourg Saint-Clair, les nommés Chougnard et Jacquelin, dit Bibi, ouvriers tuiliers, ont tombé, sans aucune provocation de leur part, sur les nommés Maillet et Bayon, leur ont porté plusieurs coups de couteau à la figure et sur d'autres parties du corps, et leur ont fait de graves blessures, qui heureusement n'offrent aucun danger pour la vie.

Les deux agresseurs sont entre les mains de la justice.

Un chien qu'on dit être enragé, venant du faubourg Clermont, a traversé le Coteau. On s'est mis à sa poursuite; on lui a même tiré un coup de fusil, sans l'atteindre. Il s'est enfui dans la campagne.

Vendredi dernier, la police a saisi deux pains de beurre exposés en vente par le nommé X., de Mably, sur lesquels il manquait 80 grammes. Procès-verbal a été dressé de ce délit, et les pains de beurre envoyés aux Petites-Sœurs-des-Pauvres.

De partout les nouvelles des récoltes sont des plus satisfaisantes. La vigne va bien. La moisson s'est opérée dans de très-bonnes conditions. On commence dans nos pays à couper les seigles. Nous avons vu des épis amenés en ville par des glaneurs: ces épis sont d'une longueur peu ordinaire.

Le 24, jour de la Saint-Jean, un sac de farine nouvelle a paru sur le carreau de la halle de Paris. Le blé a été récolté sur le domaine Romieu, aux environs d'Arles.

Le prix du pain à Roanne est en ce moment à 0,50 c. le k., première qualité; 44 c. la deuxième, et 40 c. la troisième.

Judi prochain, à 8 heures du soir, la Fanfare exécutera, au kiosque, les morceaux suivants:

- La Renommée (schotisch);
- Fantaisie sur Il Crociato, de Meyerbeer;
- Fantaisie pour saxophone;
- Ouverture de Béatrix;
- Fantaisie sur la Traviata (valse);
- La Retraite de Crimée.

MONTAGNY. — Un grave incendie s'est déclaré au bourg de Montagny, dans le magasin du sieur Déchelette, boulanger. On ignore la cause de ce sinistre. La perte est considérable: elle est évaluée à 7,000 fr.; mais elle est couverte par une assurance à la compagnie La Providence.

SAINT-FORGEUX-LESPINASSE. — Nous ne cessons

cher tous les pigeons et de les exterminer; les Croates, qui mangent ces pauvres petits oiseaux, leur font une guerre sans pitié; ils tuent à coups de fusil tous ceux qu'ils trouvent chez nos fermiers. Vous pensez bien qu'ils ne se gênent pas pour abattre aussi les poules. Quand on se plaint de ce qu'ils n'ont pas épargné une de ces dernières, ils répondent qu'il visait des pigeons, mais que le plomb s'est égaré.

Tiens! fit Jean. Ils sont moins bêtes que je ne le croyais, ces Croates.

Vous dites? fit la fermière.

Rien, répondit Jean.

Sa réflexion était cruelle à entendre pour une Italienne.

En ce moment la comtesse ouvrait sa porte.

Eh bien, mon ami, dit-elle à Jean en lui tendant la main, je vous ai encore dérangé. Je suis vraiment trop poltronne. Mais dites-moi, songez-vous à organiser notre départ? nous ne pouvons rester ici.

Nous y déjeunerons toutefois, dit Jean.

Volontiers, dit la comtesse.

Si la Signora y consent, reprit la fermière, je vais préparer un bon repas; puis, au retour de mon fils qui ne peut tarder, on attellera un char-à-bancs qui conduira madame et ces messieurs jusqu'à la station de chemin de fer la plus voisine.

C'est parfait, dit Jean.

Et votre blessure? demanda la jeune femme avec inquiétude.

Rien! moins que rien! fit Jean. Tenez.

Il leva l'appareil et montra à la comtesse que la chair avait été effleurée seulement.

Allons, dit-elle, nous vous guérirons vite. A tout à l'heure.

La comtesse, qui avait à faire sa toilette, rentra dans sa chambre. Jean s'en alla se promener autour de la ferme avec Luidgi qui lui raconta que l'on avait organisé quarante bataillons de gendarmes et qu'il comptait s'engager dans l'un d'eux.

Nous irons à Bari, dit-il; je connais le colonel Nicotera qui y est. Il m'acceptera de suite.

de recommander aux parents qui ont des réservoirs d'eau tout près de leur habitation de veiller sur leurs jeunes enfants. Ne vaudrait-il pas mieux que ces réservoirs fussent entourés de planches ou de grilles? nous n'aurions pas aussi souvent le regret de signaler de ces accidents, qui laissent un remords continu dans le cœur d'une mère. Le 18 de ce mois, la petite fille des mariés Paris, qui habite le hameau de Néronde, commune de Saint-Forgeux, a été trouvée noyée dans une mare d'eau.

BALBIGNY. — Les vols de poissons se multiplient dans la commune de Balbigny. Voilà déjà plusieurs fois que nous signalons ces méfaits. Le sieur Galichet, maître d'hôtel à Balbigny, vient encore d'être victime d'un vol de 40 kilogrammes de poissons, qu'on lui a pris dans un vivier au milieu de la cour de son hôtel.

Voici une bonne nouvelle, dit le Mémorial de l'Allier de mardi dernier.

Une commission d'ingénieurs des ponts et chaussées est partie mercredi matin de Paris par le premier express de la ligne de Lyon, pour visiter le grand tunnel des Sauvages, qui par une perforation souterraine de trois kilomètres, traverse la chaîne de montagnes qui sépare le bassin de la Méditerranée de celui de l'Océan et va faire passer le chemin de fer du Bourbonnais de la vallée de la Saône dans la vallée de la Loire. Cet ouvrage est achevé; il ne reste plus entre Tarare et Amplepuis que 150 mètres environ de voûte à maçonner. Le mois prochain les premiers trains circuleront sur cette ligne, l'une des plus pittoresques qu'il soit possible de voir. L'inauguration aura lieu avec une certaine solennité.

Un accident qui aurait pu avoir des suites graves, dit le Mémorial de la Loire, est arrivé sur la voie ferrée, aux abords du pont du Soleil; un wagon de plâtre s'est détaché, et, entraîné par la pente, il est allé heurter un train chargé de vins; sept wagons de ce train ont déraillé; trois ont été brisés; et le vin, se mêlant au plâtre, a formé un ciment que l'art des constructeurs n'a pas encore appris à utiliser. Personne n'a été blessé; le machiniste a été lancé dans un pré, mais n'a pas eu de mal.

Le 19 juin, vers les 6 heures du soir, le nommé Rechaussat Pascal, fermier dans la propriété de la veuve Jourjon, de la Fouillouse, travaillait dans un champ à une faible distance de son habitation, lorsque, surpris par la pluie, il eut la malheureuse idée d'aller s'abriter sous un peuplier. A peine venait-il d'y arriver que la foudre est venue l'y surprendre. Il a été relevé immédiatement par une personne qui se trouvait près de là; mais tous secours ont été inutiles, la mort avait été instantanée.

LE POND AUX LOUIS D'OR. — Sous ce titre, le Mémorial de la Loire raconte l'anecdote suivante:

Un cultivateur des environs de Montbrison avait acheté, il y a quelques semaines, d'un fermier du voisinage, un jeune porc d'une superbe venue.

Un matin, comme il était en train de rafraîchir la lièvre de son précieux pensionnaire et de nettoyer scrupuleusement les débris dont la bauge s'emplissait, tous les jours, avec une régularité de bon augure, notre homme vit briller, à travers les amplex résidus nocturnes de la digestion de l'animal, certain objet qui, tout aussitôt, fascina sa vue. Il le ramassa, le palpa, le fit sonner. Qu'était-ce bien? Ni plus ni moins qu'une belle pièce de 20 francs — millésime 1834, tête laurée de Louis-Philippe.

Le paysan avait-il, par mégarde, laissé tomber la veille, de son boursicot, ledit louis dans la porcherie? Vous l'eussiez imaginé.

Mais le campagnard fut d'un autre avis. Les gens comme moi, se dit-il, ne perdent jamais rien, et une pièce de 20 francs moins encore qu'une paire de boeufs.

Il n'en dormit pas. Sitôt l'aube venue, il s'en revint le lendemain, bouleverser fiévreusement la paille du chenil. Un second louis était là, au même millésime, et du même régime. Puis, les jours d'après, un troisième, un quatrième, un cinquième louis!!!

Par Plutus, le porc battait monnaie; il avait dans le ventre une mine d'argent.

En devint-il plus fier? L'histoire ne le dit pas.

Ce qu'elle dit, c'est qu'à partir de la deuxième semaine, le paysan perdit complètement le sommeil et l'appétit. Aussi quelle vie! le porc sortait-il dix minutes pour prendre l'air, l'homme était sur ses talons; allait-il aux champs pour bœufier le long des ruisseaux bourbeux, il le suivait, interrogeant anxieusement la fange où il s'était vautre; s'arrêtait-il, en écartant la jambe, il scrutait, avec l'œil d'Harpagon, les odorants résiduaux de la courte station.

Eh bien! dit Jean. Nous partons ce matin même.

En rentrant à la ferme, Jean trouva le déjeuner servi; le capitaine Albert attendit les jeunes gens en causant avec la comtesse.

Le repas fut charmant.

Un médecin militaire était venu qui avait examiné les deux blessés de la matinée et déclaré qu'il répondait d'eux; en sorte que le seul motif qui eût pu attrister les convives était écarté.

Le capitaine avait raconté à sa cousine l'histoire de ces deux jeunes gens.

N'est-ce pas qu'ils sont admirables? dit-elle à Jean.

A ce point, répondit ce dernier, que l'on hésiterait à ajouter foi à ce fait.

J'en sais vingt autres aussi touchants, dit le capitaine. Chaque jour une bande d'émigrants arrive après avoir accompli quelque fait héroïque. Ainsi, une dizaine de jeunes gens de Venise s'étaient placés dans des tonneaux venus pleins de salaisons et renvoyés vides par un brick de commerce, pour être remplis de nouveau à Marseille. Le comité avait organisé cette évasion avec beaucoup d'adresse; les barrières avaient des doubles fonds; l'air venait par la bonde ouverte; on opéra l'embarquement sans exciter le moindre soupçon. Mais le dernier tonneau, mal arrimé, tomba à la mer. Eh bien! le jeune homme qu'il enfermait sentit l'eau remplir peu à peu la barrique, en passant par le trou ménagé pour la respiration; il s'enfonçait; pourtant il eut le courage de ne pas pousser un cri d'appel. On le sauva au moment où il coulait bas.

Ceci est digne de Sparte, dit Jean.

Voici qui est d'un Français, reprit le capitaine. Un de vos compatriotes, voulant faire passer à l'étranger un jeune homme auquel il s'intéressait, lui prêta son passeport en lui recommandant de se plaindre du gouvernement dans un café. La police arrêta le jeune homme, qui exhiba des papiers français et fut reconduit à la frontière, de brigade en brigade, par la force publique. Une fois qu'il eut franchi le pont qui le séparait de l'Italie, il cria aux gendarmes:

Mettons-nous à la place du brave cultivateur, eussions-nous fait autrement?

Mais, tout n'est que heur et malheur en ce monde. Le onzième jour, le porc tomba malade; le douzième, au matin, il était à toute extrémité.

Ce que fit alors notre paysan est véritablement une abominable chose. Il alla trouver le vendeur du jeune porcelet et lui signa net: qu'il l'avait trompé; que le marcé était nul; que le porc avait une affection chronique dont il mourait; qu'il eût à le reprendre, sinon qu'il n'en serait point payé. Et voilà.

Le vendeur vient en hâte, voit le patient, le trouve effectivement au plus mal et le saigne. Hélas! le moribond trépassa, séance tenante, entre les bras de l'opérateur.

Mais un paysan madré trouve toujours un paysan plus madré qui le joue.

Le marchand du petit porc demanda l'autopsie du défunt.

C'était trop juste. On la fit. Or, savez-vous ce qu'on trouva dans le ventre du compagnon de saint Antoine?

Une bourse en cuir, à demi-ouverte, et contenant encore: 140 fr. en louis, 7 fr. en menue monnaie, 3 sous et 2 cent. 1/2.

A qui la bête maintenait?

Le vendeur soutint que la bourse avalée par le porc de la partie adverse est sa propre bourse. Il a, dit-il, ses témoins.

L'acheteur, de son côté, affirme que les louis sont bien à lui, ayant acquis *bona fide* contenant et contenu; que d'ailleurs, beaucoup de bourses en cuir se ressemblent et que la bête peut avoir trouvé celle-là dans les champs.

La contestation est portée devant le magistrat compétent du canton.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 20 au 27 juin 1868.

Mariages (3).

Barnay Jean, cultivateur, 27 ans, et Grosdenis Catherine, ourdisseuse, 26 ans.

Tamain Pierre, journalier, 33 ans, et Balléry Marie, domestique, 32 ans.

Mabaut Jules, ajusteur, 22 ans, et Ganchet Marie, couturière, 21 ans.

Naissances (8).

Monteret Louise, fille de Claude Monteret, et de Berand Marie. — Fragne Marie, fille de Claude Fragne, et de Bernard Jeanne. — Dionnet Pierre, fils de Benoît Dionnet, et de Muguet Catherine. — Naton Françoise, fille de Victor Naton, et de Chancelon Claudine. — Gillaud Jacques, fils de Paul Gillaud, et de Laurencie Jeanne. — Thomassin Gabrielle, fille de Pierre Thomassin, et de Mourau Marie. — Valomon Barthélemy, fils de Jean Valomon, et de Presle Marie. — Place Claude, fils de Jean Place, et de Trouillet Antoinette. — Trois enfants naturels.

Décès (12).

Barberet Claude, 69 ans, veuf de Poussel Marie. — Benat Auguste, 2 jours. — Molete Marie, 42 ans. — Gobert Didier, 20 mois. — Sarteret Denise, 8 mois. — Jouin Henry, 3 mois. — Charbonnier Jean, 1 mois. — Verrière Gilbert, 46 ans, teinturier. — Mivère Antoinette, 83 ans, veuve de Four Antoine. — Bohet Philibert, 9 ans. — Cartellier Eugénie, 41 mois. — Lespinasse Joseph, 26 ans, époux de Musset Pierrette.

Une correspondance parisienne raconte ainsi la réunion des ministres:

Samedi matin tous les ministres sont partis pour Fontainebleau, afin de prendre part au conseil qui a dû être tenu sous la présidence de l'Empereur.

Le train des ministres se forme à sept heures. C'est toujours le vaste et confortable wagon-salon à vingt-cinq personnes. A sept heures trente minutes, les ministres commencent à arriver. M. Parnaud est toujours le premier avec son portefeuille; le sous le bras, sans aucune escorte d'employé ou de domestique; simple, bienveillant, parlant au sous-chef de gare de service, aux surveillants, tous charmés de son accès facile et sympathique; il est le plus jeune des ministres, il est aussi le plus actif. On a depuis longtemps remarqué qu'il était aussi toujours le premier arrivé aux séances du Corps législatif.

M. Duruy arrive le second en gare; on présume qu'il vient de Villeneuve-Saint-Georges par le train-omnibus.

M. le maréchal Niel et M. l'amiral Rigault de Genouilly arrivent presque ensemble, à deux minutes d'intervalle, avec des gens de service portant les portefeuilles. Ces deux ministres se suivent toujours; quand l'un apparaît, on peut dire que l'autre n'est pas loin.

M. de Forcade la Roquette arrive seul, portant lui-même son portefeuille; les hommes de la gare l'approchent facilement, malgré son air sévère et préoccupé; ils reconnaissent déjà qu'il ne faut pas juger ce ministre sous cet aspect.

M. Magne passe et monte dans le train avant qu'on ait pu le voir.

MM. Baroche et Vuilry viennent ensuite. M. Rouher arrive le dernier, toujours suivi du fidèle serviteur qui l'accompagne partout, en marchant à deux pas derrière lui et portant le portefeuille.

Le train des ministres, parti à sept heures quarante minutes, est arrivé à neuf heures. Les voitures de la cour les ont transportés au château avec la rapidité de l'éclair.

Les ministres se sont réunis en conseil immédiatement sous la présidence de l'Empereur. Après le déjeuner, à une heure, le train spécial les a ramenés à Paris.

LA SAINT-JEAN. — La Presse dit à propos de la Saint-Jean:

Dans les us et coutumes agricoles, la Saint-

« Voici des papiers que j'ai dérobés à un voyageur français, dans son hôtel; veuillez les lui remettre. »

Et il lança son portefeuille au milieu du pont. Inutile de dire combien la maréchaulée de Sa Majesté apostolique était furieuse de ce bon tour. Avoir escorté et conduit elle-même à la frontière un homme qu'elle aurait dû arrêter. Quelle humiliation!

Et le capitaine Albert fit le récit de vingt anecdotes semblables.

Allons, dit Jean au dessert, avec de pareilles histoires vous ferez tant que je finirai par m'engager avec Garibaldi. Je bois à la libération de Venise!

Puisse votre souhait se réaliser! dit Albert. Nous ne marchandons pas notre sang pour y arriver.

La voiture était prête. L'on se dit adieu.

Jean, Luidgi et la comtesse gagnèrent rapidement la première station et arrivèrent à Bari le lendemain.

Luidgi fut engagé le jour même.

Ici se termine le premier épisode des aventures de Jean Chacal. Nous allons entrer dans la seconde partie de notre récit.

Jean est une date mémorable. C'est un jour de paiement, une époque de renouvellement des baux. Cet usage d'avoir choisi la Saint-Jean remonte à une époque très-éloignée, ainsi que le prouvent plusieurs actes et chartes octroyés par nos rois.

En 1605, Sully ordonna qu'un orme fût planté dans toutes les communes de France, en face de l'église. C'est là que les paysans se réunissaient pour traiter de leurs affaires. On y payait à la Saint-Jean ou à la Saint-Martin les rentes ou redevances que l'on devait au seigneur du lieu. C'est même cette coutume, généralement répandue à cette époque, qui donna naissance au vieux dicton: Attendez-moi sous l'orme.

Cela voulait dire: ne comptez pas sur mes promesses, et tout porte à croire que cette locution, qui n'a aujourd'hui aucune espèce de sens, fut créée par les débiteurs insolubles ou de mauvaise foi.

Observateurs profonds et sententieux quand il s'agit de leurs intérêts, les habitants des campagnes ont fait sur la Saint-Jean des remarques qui sont devenues des proverbes pleins d'autorité. En voici deux:

Quand le chant du coucou sur la Saint-Jean devance, C'est un signe certain d'une grande abondance.

La seconde observation est relative à la pluie:

Eau de Saint-Jean ôte le vin Et ne donne pas le pain.

Ils ont remarqué également qu'à la Saint-Jean toutes les herbes, toutes les plantes, tous les fruits sont en plein développement, d'où est venu cet autre dicton, encore en vigueur de nos jours: Il y a toutes les herbes de la Saint-Jean.

PRÉDICTION. — Voici ce que l'astronome Thomas Moult prédisait pour cette année, il y a juste six siècles, en 1268, quarante-deuxième année du règne de saint Louis:

« En l'année 1868, le printemps sera doux et beau, l'été sera sec et chaud, l'automne sera bien tempéré et profitable aux biens qu'on ensemencera et auront bonne venue. Il sera fait beaucoup de blé en tous pays et sera bon marché. Après l'aouût, les vendanges seront bonnes et plantureuses dans beaucoup de pays, ce qui fera que le vin sera bon marché, dont tout le peuple chrétien doit louer Dieu. »

Ces prévisions, jusqu'à présent, semblent devoir être justifiées.

Le Courrier de l'Ain nous apporte la nouvelle de l'incendie d'une partie de Saint-Germain-de-Joux:

Le village de Saint-Germain-de-Joux, composé de 60 habitations environ, est en grande partie réduit en cendres. On n'a pu sauver qu'une partie de l'église; — le clocher et les cloches sont détruits; — la maison commune, le presbytère et cinq ou six maisons particulières, dont les toitures n'étaient pas en bois, n'ont pas été brûlés. Plusieurs des bâtiments incendiés étaient assurés. La malveillance paraît étrangère à ce sinistre, qui a éclaté, à huit heures du matin, dans la maison d'un boulanger, et s'est développé avec une telle rapidité qu'à midi tout le village était en flammes. Il n'y a pas de mort à déplorer; quelques personnes ont reçu des blessures sans gravité.

Des renseignements officiels portent à 47 le nombre des maisons qui ont été la proie des flammes; elles appartenait à 45 propriétaires et étaient occupées par 57 ménages.

La perte totale est évaluée à 361,000 fr., suivant une estimation, et à 300,000 suivant une autre plus modérée.

Les assurances s'élèvent pour les bâtiments à 130,000 fr., pour le mobilier à 50,000 fr. et pour l'église à 12,000 fr.

22 maisons et 34 mobiliers n'étaient pas assurés.

On écrit de Clermont-Hérault, le 23 juin:

Une trombe énorme, mêlée d'éclairs et de tonnerres, vient de s'abattre sur notre ville, vers les trois heures du soir. Des grêlons d'une grosseur incroyable ont brisé toutes les vitres. La campagne est dans un état déplorable. Les ponts, passerelles sont emportés, les rues sont encombrées de gravier, la route impériale est interceptée, le chemin de fer et la communication télégraphique sont interrompus; la ville est dans la plus grande désolation. Quatre maisons ont été emportées par le Rhône; une distillerie détruite; dans la plupart des tanneries et des filatures, les matières premières ont été enlevées ou détruites par l'inondation. Toute la récolte des vins est perdue, on craint même que les vignes restent plusieurs années sans produit. Lacoste, Ceyras, Brignac, Villeneuve, ont été également ravagés par la grêle. On estime les pertes à trois millions au moins.

Le Mont-Blanc fait le récit d'un nouveau sinistre qui a détruit, en partie, un village de la Savoie:

Hier vendredi, vers cinq heures du soir, au moment où un vent violent venait de s'élever, une épaisse colonne de fumée fut aperçue au-dessus de Duingt. Aussitôt les sapeurs-pompiers se portèrent au secours des incendiés avec la pompe de campagne traînée par deux vigoureux chevaux. Mais celle-ci dut être laissée à Duingt, à cause du mauvais état du chemin qui conduit à Eutrevernes, lieu du sinistre.

De leur côté, les pompiers de Duingt et de Talloire avaient déjà gravi la pentueuse vallée avec leurs pompes; celles-ci manœuvrèrent un instant avec celle du lieu, mais le manque d'eau les réduisit trop tôt à l'inactivité.

Les pompiers de Saint-Jortoz, Doussard et Lathuille étaient aussi accourus. Tous les efforts tendirent à circonscrive le feu. Malheureusement on dut lui faire large sa part: la moitié du village.

Vingt-huit bâtiments, renfermant vingt-huit ménages, ne sont plus qu'un monceau de cendres. Tout a été perdu.

Les habitants étaient aux champs lorsque l'incendie, allumé par l'imprudence de quelques enfants jouant avec des allumettes, s'est déclaré dans une grange, et de là communiqué rapidement, grâce au chaume, à un grand nombre de maisons.

Rien n'a pu être sauvé, et sauf ceux de trois maisons qui étaient assurés, les habitants sont réduits à une affreuse misère.

Aix. — Cette ville possède une boulangerie fondée par société coopérative qui donne les résultats des plus satisfaisants.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le Messager de Provence:

Installée à Aix depuis un mois par les associés de l'Universelle, elle est parvenue à résoudre le fameux problème du pain au rabais, pour lequel le décret de liberté était jusqu'à ce jour resté impuissant.

Le nombre des fournées, qui était d'abord de trois, s'est bientôt élevé et est arrivé aujourd'hui à onze, soit environ 700 kilogrammes de pain par jour. (C'est le maximum que peut fournir le four de la rue d'Italie).

Il est véritablement curieux d'assister à la vente du matin, de voir le magasin encombré de gens pressés, voulant tous être servis à la fois et se bousculant pour obtenir du pain que l'on retire à peine du four. Les uns s'en vont enchantés, emportant leur provision; les autres, de mauvaise humeur quand le garçon, tout ruisselant de sueur (car la température est bonne au four coopératif), répond qu'il n'y a plus rien... Et il est à peine midi.

Cette société l'Universelle, dont il est ici question, est une Société coopérative qui a déjà fondé, en dehors de la boulangerie, un vaste magasin d'épicerie, de denrées et produits d'alimentation, et qui ne s'arrêtera pas là.

THE GRESHAM

Compagnie anglaise d'Assurances sur la Vie SUCCURSALE FRANÇAISE ÉTABLIE DEPUIS 1854. 30, rue de Provence, à Paris (propriété de la Cie). Fonds réalisés: 25,637,050

Revenu annuel de la C<sup>e</sup> en primes et intérêts... 7,442,485 f. 50 Echéances et sinistres payés... 18,462,000 Bénéfices répartis, dont 80 % aux assurés... 5,000,000

Pendant les douze années qui viennent de s'écouler, la C<sup>e</sup> a reçu 37,227 propositions, représentant un capital de 394,521,375 fr. Aucune compagnie en Europe n'a atteint un chiffre aussi élevé dans le même espace de temps.

Prospectus et renseignements, 30, rue de Provence, à Paris. A. Roanne, à MM. Vve Jeannez-Chaverondier et fils, banquiers; Puissant, de la maison Vve Jeannez-Chaverondier et fils, agent général. L. B. 4-2

LE MONITEUR

DES TIRAGES FINANCIERS Bureaux: à Paris, rue de Richelieu, 104. A LYON, RUE DE L'IMPÉRATRICE, 5. Directeur: J. PARADIS.

Achat et vente de toutes valeurs françaises et étrangères, cotées ou non cotées. Escompte et encaissement de coupons. Vente et achat d'OBLIGATIONS DES LITS MILITAIRES.

Renseignements sur toutes les valeurs. L. B. 12-11

— On lit dans le Moniteur: « L'efficacité des leçons de diction, professées par M. Chervin, pour la guérison du bégaiement, vient d'être officiellement constatée à Paris, avenue d'Eylau, 90. — Douze élèves suivaient le cours: cinq ont été guéris en quinze jours, sept ont eu vingt jours de leçons. »

Musée des Familles, 29, rue St-Roch, Paris, et chez tous les libraires. Paris, 6 fr. par an; départements, 7 fr. 50 (franco).

Sommaire du numéro de Juin 1868: Etudes historiques. La chronique de Versailles, par J. Janin (2 grav.). — Portraits historiques. Le chasseur de grèves, par A. Genevay (2 grav.). — La science en famille. Un botaniste à travers champs, par E. Muller (1 grav.). — Muguet fleurit, par E. Muller (musique). — Paris ancien et nouveau. Le pavillon de Flore, par Edmond Renaudin (1 grav.). — Nouvelles et Voyages. Grandeur et décadence d'une oasis, par Ch. Wallut (4 grav.). — Chronique du mois, par Ch. Wallut (1 grav.). — Mercure de France. Théâtres. Bibliographie.

BIBLIOTHÈQUE PARISIENNE ILLUSTRÉE

à 1 fr. le volume, orné de 4 dessins originaux par BEYLE, gravés par TRICHON. — Cette élégante série, admirablement écrite, par des écrivains dont le nom seul est une recommandation, ne pouvait manquer d'obtenir la faveur du public. — Il a suffi pour cela de nommer MM. PAUL FÉVAL, EMMANUEL GONZALEZ, PONSON DU TERRAIL, JULES CLARETIE, CLÉMENTINE ROBERT, EUGÈNE MORET, PIERRE ZACONE, MICHEL MASSON, G. DE LA LANDELLE, MOLÉRI, JULES BEAUBOIT, etc., etc. En vente: Romans militaires de Godefroy Cavaignac; — Mes Jardins de Monaco, par EMMANUEL GONZALEZ; — Confessions d'une Jolie Femme, par EUGÈNE MORET; — Jean Longues-Jambes, par PIERRE ZACONE. — Sous presse: Les Nuits de l'Opéra, par EUGÈNE MORET; — Un roman de CLÉMENTINE ROBERT; — Un de G. DE LA LANDELLE; — L'Aumônier de la prison, par JULES BEAUBOIT, etc. — Un volume par mois. Chez C. VANIER, libraire-éditeur, rue du Pont-de-Lodi, 1, Paris.

L'AVENIR NATIONAL, grand Journal

quotidien, politique, littéraire, scientifique et commercial, dont le succès a été si rapide, est maintenant dans sa quatrième année. Il a pour rédacteur en chef M. A. PEYRAT, et pour collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Etienne ARAGO, Ad. GAÏFFE, J.-E. HORN, Jules MAHIAS, D'ORNANT, A. DESONNAZ, E. SEINGUERLET, Amédée GUILLEMIN, Georges POUCHET, Henry FOUQUIER, Ed. PUTHOD, A. DRÉOT, E. de SONNIER, E. BARAS, L. COULON, E. ROUSSET. L'avenir national a des correspondants particuliers à Londres, Florence, Bruxelles, La Haye, Genève, Dresde, Vienne, Berlin, Madrid, New-York, Rio-Janeiro. Il reçoit de ces correspondants des lettres et des télégrammes spéciaux. L'avenir national publie chaque semaine une Revue des Théâtres, par M. Etienne Arago, et une Revue hebdomadaire, par M. Henry Fouquier, et chaque quinzaine un Feuilleton scientifique, par MM. Amédée GUILLEMIN (Sciences physiques), Georges POUCHET (Sciences naturelles), et une Variété littéraire, par M. Frédéric MORIN. L'avenir national contient chaque jour un

Bulletin de la Bourse et un Tableau de toutes les valeurs cotées, ainsi qu'une Revue commerciale, industrielle et agricole, contenant les cours exacts des marchés, et la plus complète de tous les journaux. ON S'ABONNE à Paris, 24, rue du Bouloi, et dans les départements, chez tous les libraires et dans les bureaux de poste. — Le prix de l'abonnement pour les départements est de 61 fr. par an; 32 fr. pour six mois; 16 fr. par trimestre, et 5 fr. 05 pour un mois.

L'ART INDUSTRIEL

ORGANE GÉNÉRAL DES SCIENCES, ARTS ET MÉTIERS APPLIQUÉS À L'INDUSTRIE Journal hebdomadaire illustré Abonnements et Administration: rue des Petites-Ecuries, à Paris Rédacteur en chef: PAUL DE LÉONI. — Directeur: GÉRANT: ALBERT-FRANÇOIS Abonnements: Un an, 12 francs; Six mois, 6 francs; Trois mois, 3 francs.

le plus complet des journaux industriels, rédigé par les écrivains les plus compétents, s'occupe de toutes les questions qui ont rapport à l'industrie et qui se rattachent à la fabrication: tissus, métaux, peintures, décorations, ameublements, céramique, navigation, machines, mécaniques, inventions, découvertes, procédés, impressions sur étoffes, vêtements, alimentation, appareils et instruments de toutes sortes, etc., etc. Contenant huit pages grand format de texte et de dessins, cet organe doit servir de vade mecum à toutes personnes qui exercent une industrie quelconque, tant il est intéressant par la variété de ses articles et l'exécution de ses dessins. Envoi d'un Numéro contre 50 c. en timbres-oste.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

M. FERARY, M<sup>e</sup>-DENTISTE

Place de l'Hôtel-de-Ville, 15. A SAINT-ETIENNE

Spécialité pour les nouveaux dentiers succionnels sans ressorts, s'adaptant par la pression atmosphérique. Pièce partielle d'une ou plusieurs dents, sans ressorts ni crochets, se posant sans nécessiter d'extraction de racines, s'adaptant par la succion simple. Ressemblance naturelle. Guérison assurée des dents sans extraction. Redressement des dents toujours certain chez les enfants.

Cédant aux demandes qui lui ont été faites par plusieurs habitants de Roanne, M. FERARY vient de très régulièrement, le 25 de chaque mois, et séjournera jusqu'au 26, à 4 heures du soir. Visites à domicile sur demande. HOTEL DU NORD.

S. M. l'Impératrice vient d'accorder son brevet de fournisseur à l'Union des Indes, rue Auber, la première maison de Paris, et la seule dans sa spécialité qui ait obtenu une médaille d'argent pour la qualité et le bon marché de ses robes foulards de l'Inde. Envoi d'échantillons franco. L. B.

AVIS GÉNÉRAL

M. et M<sup>me</sup> NORMAND

Dentistes, rue Sainte-Elisabeth, 83. A ROANNE Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix les plus modérés. Consultations et opérations gratuites tous les ours aux indigents.

Jeudi 2 juillet irrévocablement, par arrêté préfectoral.

Tirage, grande LOTERIE DE TOULOUSE, autorisée pour l'achèvement de la Métropole. 149,000 fr. de lots espèces. Gros lot, 100,000 fr.; capital, un million. Adresser immédiatement 5 francs par vingt billets, 10 francs par quarante, à Paris, Bureau central, 22, rue du Bouloi, M. Besse; à Toulouse, Emile Lacroix, banquier, directeur-gérant. L. B. 2-2

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE

La situation de la banque de France est toujours insignifiante. L'encaisse a monté de 6 millions. Il y a 6 millions de retirés sur l'ensemble des comptes courants. La circulation des billets s'est accrue de 9 millions. Les fonds se maintiennent à la bourse avec un mouvement de hausse.

Table with 3 columns: Interest rates (3% Français, 4 1/2% id., Emprunt Italien 5%, Banque de France, Crédit Foncier, Comptoir d'Escompte, Crédit Mobilier, Crédit Espagnol) and other financial data (Canal de Suez, Nord, Paris-Lyon, Orléans, Est, Ouest, Midi, Autrichiens).

MERCURIALES

Table with 3 columns: Dernier marché, Roanne, Montbrison. Rows include: Froment 1<sup>re</sup> qualité, Froment 2<sup>e</sup> id., Froment 3<sup>e</sup> id., Seigle 1<sup>re</sup> qualité, Seigle 2<sup>e</sup> id., Seigle 3<sup>e</sup> id., Orge, Avoine, Haricots, Farine 1<sup>re</sup> qualité, Farine 2<sup>e</sup> id., Farine 3<sup>e</sup> id., Foin les 100 kilo, Paille.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

Etudes de M<sup>e</sup> AUCLAIR, avoué à Roanne, et de M<sup>e</sup> RENON, notaire à Belmont.

VENTE

PAR LICITATION D'IMMEUBLES Situés sur la commune de Belmont (Loire).

Adjudication au vingt-six juillet mil huit cent soixante-huit, devant M<sup>e</sup> Renon, notaire à Belmont, en son étude, à midi précis.

Cette vente est poursuivie à la requête de: 1<sup>o</sup> Jean Ollray, cantonnier, demeurant à Lyon, rue François-Dauphin, n<sup>o</sup> 18, et, sous son autorité, Françoise-Marie Besson, sa femme; 2<sup>o</sup> Jean-Claude Mercier, propriétaire, demeurant à la Ville-de-Cours, et, sous son autorité, Rose Besson, sa femme; 3<sup>o</sup> Jean-Marie Besson, boucher, demeurant à Amplepuis; 4<sup>o</sup> Anne-Marie Besson; 5<sup>o</sup> Emilie Besson, toutes deux célibataires, majeures, demeurant à Belmont, demandeurs, ayant pour avoué M<sup>e</sup> AUCLAIR; Contre: 1<sup>o</sup> Benoit-Michel Besson, sans domicile ni résidence connus en France; 2<sup>o</sup> Jacques-Mathieu Chave, débitant, demeurant à Lyon, rue Boileau, n<sup>o</sup> 129, agissant en qualité de tuteur ad hoc de Claude-Marie Besson, interdit, renfermé à l'hospice de Saint-Jean-de-Dieu, à Lyon, défendeurs défaillants faute de constitution d'avoué.

En présence de M. Louis Raton, droguiste, demeurant à Lyon, quai de la Charité, n<sup>o</sup> 42, dûment appelé à la vente en sa qualité de subrogé-tuteur dudit Claude-Marie Besson. Elle a été ordonnée par jugement du Tribunal civil de Roanne, du vingt-huit novembre mil huit cent soixante-sept, dûment enregistré et signifié.

DÉSIGNATION

DES BIENS A VENDRE Telle qu'elle est faite au cahier des charges. Ils se composent de bâtiments formant maison d'habitation, jardin et terre, dite de la Maison, d'une contenance pour le tout de quarante ares environ, comprenant les numéros 821, 822, 816 et 817 de la matrice, section G, confinés: de matin, par terre à Chaumont; au midi, par l'ancienne route n<sup>o</sup> 4 et le jardin de Auclair; de soir, par bâtiments aux héritiers Marpand et Auclair; et de nord, par terre à Auclair. Ces immeubles sont situés à Belmont,

et dépendent: 1<sup>o</sup> de la communauté ayant existé entre les époux Claude Besson et Jeanne-Marie Chatelet, de leur vivant propriétaires à Belmont; 2<sup>o</sup> et de leurs successions.

L'adjudication de ces immeubles n'ayant pu avoir lieu le huit mars dernier, faute d'enchérisseurs, un jugement du Tribunal civil de Roanne, du dix-sept juin mil huit cent soixante-huit, a ordonné la vente au-dessous de la mise à prix.

En conséquence, lesdits immeubles seront de nouveau mis aux enchères et adjugés sans mise à prix, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Renon, notaire à Belmont, commis à cet effet, le dimanche vingt-six juillet mil huit cent soixante-huit, à midi précis.

Pour extrait conforme: Signé, AUCLAIR.

Pour voir le cahier des charges, s'adresser en l'étude de M<sup>e</sup> Renon, notaire à Belmont, et, pour renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> Auclair, avoué. Enregistré à Roanne, le vingt-trois juin mil huit cent soixante-huit, fol. 106, c. 6. Reçu un franc quinze centimes. Signé, CARTIER.

Etude de M<sup>e</sup> CHARTRE, avoué à Roanne. PURGE D'HYPOTHEQUES LÉGALES.

Par exploit du vingt-six juin mil huit cent soixante-huit, dame Louise Martin, veuve de Claude Tachon, marchande de confections, demeurant à Roanne, a fait signifier: 1<sup>o</sup> à Jean Foflot, cultivateur, demeurant à Saint-Romain-la-Motte, subrogé-tuteur de François Petit, enfant mineur issu d'un premier mariage de Pierre Petit, serrurier, avec Jeanne Aurouer; 2<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> le Procureur Impérial près le Tribunal civil de Roanne, l'acte de dépôt fait au greffe dudit Tribunal, le onze dudit mois de juin, d'une copie collationnée d'un acte reçu M<sup>e</sup> Aurouer, notaire à Roanne, le vingt avril précédent, contenant vente, au profit de ladite dame veuve Tachon, savoir: 1<sup>o</sup> par les mariés Pierre-Marie Deville et Françoise-Augustine-Joséphine-Fortunée Hubert, propriétaires, demeurant à Roanne, d'une parcelle de terrain ou emplacement à bâtir, située à Roanne, faubourg Mulsant, joignant: de nord, parcelle réservée aux mariés Deville; de matin, la rue Saint-Pierre; de soir, clos à Dialberty, et de midi, terrain réservé auxdits mariés Deville, au prix de onze cent trente-sept francs cinquante centimes; 2<sup>o</sup> par ledit sieur Pierre Petit, serrurier, et Françoise Aurouer, sa seconde femme, demeurant ensemble à Roanne, des constructions élevées par ceux-ci sur ladite parcelle de terrain, au prix de sept cent quatre-vingt-quatre francs cinquante cen-

times. Il a été en même temps déclaré au sieur Foflot, subrogé-tuteur, et à M. le Procureur Impérial, que les dépôt et signification en question ayant pour but de purger les hypothèques légales pouvant grever les immeubles acquis par la dame veuve Tachon, ils devaient faire inscrire, dans le délai de deux mois, date de ladite signification, les hypothèques de cette nature qui pourraient grever lesdits biens; que ce délai passé sans inscription, lesdits immeubles en demeuraient affranchis, et que ceux du chef desquels des hypothèques légales pourraient exister, n'étant pas tous connus, lesdits dépôt et signification seraient rendus publics par insertion au journal, conformément à la loi.

Pour extrait conforme: Signé, CHARTRE.

Tribunal de Commerce de Roanne.

FAILLITE MASSON FRÈRES.

Les créanciers de la faillite des sieurs Masson frères sont convoqués à se réunir au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, le 2 juillet prochain, 10 heures du matin, pour prendre part à une première répartition de 20 pour cent.

Roanne, le 23 juin 1868. Le Greffier, POTHIER.

FAILLITE DUPUY-GARELLE.

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne, du 25 courant, Le sieur Dupuy-Garelle, débitant à Saint-Just-la-Pendue, a été déclaré en faillite à compter provisoirement du même jour. Sa personne a été placée sous la surveillance du garde-champêtre de sa commune. M. Benoit Gardet a été désigné pour juge-commissaire, et le sieur Vereneret, nommé syndic provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir le 2 juillet prochain, à 10 heures du matin, au greffe du tribunal de commerce de Roanne, pour donner à M. le juge-commissaire leur avis sur la nomination du syndic définitif et sur la composition de l'état des créanciers résumés.

Roanne, le 26 juin 1868. Le Greffier, POTHIER.

FAILLITE PERRAD-RENARD.

Les créanciers de la faillite Perrad-Renard, de Roanne, sont convoqués à se réunir au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, le mardi 30 de ce mois, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, sinon assister à un contrat, sous la présidence de M. le juge-commissaire.

Roanne, le 26 juin 1868. Le Greffier, POTHIER.

Etude de M<sup>e</sup> Henry JACQUES, avoué à Roanne, rue des Bourrassière, 3, successeur de M<sup>e</sup> Rochard.

JUGEMENT

DE SÉPARATION DE BIENS

Suivant jugement par défaut, rendu par le Tribunal civil de Roanne, le dix-huit juin mil huit cent soixante-huit, madame Jeanne-Françoise Girard, épouse de M. Pierre Patissier, ex-boulangier, actuellement coquetier, demeurant à Saint-Germain-Laval, a été séparée de biens d'avec ledit Pierre Patissier, son mari, et ses reprises dotales ont été liquidées. M<sup>e</sup> Henry Jacques a occupé pour madame Patissier. Roanne, le vingt-cinq juin mil huit cent soixante-huit. Henry JACQUES.

Etude de M<sup>e</sup> C.-G. BELLEMIN, avoué à Cusset, près Vichy (Allier).

VENTE SUR LICITATION

En l'audience des criées du Tribunal civil de Cusset, Le vendredi dix juillet mil huit cent soixante-huit, à midi, DES MOULINS HYDRAULIQUES A L'ANGLAISE, De Lapalisse.

Ces moulins comprennent bâtiments pour l'usine, bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardins, prés, terres, prise d'eau, une petite locaterie, appelée de l'Ecluse, et une maison à Lapalisse, place des Moulins. Ils sont munis de douze paires de meules et situés au milieu d'un grand centre de production de céréales. Le chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a une station à Lapalisse. Entrée en jouissance immédiate. Mise à prix: quatre-vingt mille fr., ci 80,000 fr. Ces immeubles sont situés à Lapalisse (Allier). S'adresser, pour les renseignements, à: 1<sup>o</sup> M<sup>e</sup> BELLEMIN, avoué poursuivant la vente; 2<sup>o</sup> MM<sup>es</sup> Gohierre et Dufour, avoués collicitants, demeurant tous à Cusset. Etude de M<sup>e</sup> LARUE, notaire au Coteau. VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES Le vendredi 24 juillet 1868, à 2 heures du soir, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Larue, notaire au Coteau, d'une GRANDE MAISON A trois étages, avec caves, cours, jardin, et trois autres petites constructions séparées pour habitation et desserte; le tout d'un seul tènement, situé au Coteau, et appartenant aux héritiers Bezassier. Cet immeuble, qui a sa façade principale et porte cochère sur la Grande-Rue, occupe une superficie de neuf ares trente centiares, sur une profondeur de 117 mètres, avec façade et terrasse sur le quai de la Loire, et est propre ou peut s'approprier à une exploitation commerciale. Mise à prix: 16,000 francs. S'adresser, pour les renseignements, soit auxdits consorts Bezassier, soit à M<sup>e</sup> Larue, notaire, dépositaire du cahier des charges. 2-1

ÉTABLISSEMENT THERMAL

DE SAINT-ALBAN

Ouverture le 15 Mai Bains d'eau douce, d'eau minérale et de vapeur. — Douches. — Piscines. Traitement par le gaz acide carbonique.

ÉTABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE

Sous la direction du docteur GILBERT-DHERCOURT.

Eaux MINÉRALES

Eaux & LIMONADES GAZEUSES Bouteilles neuves de toutes formes, Bonbonnes, Cruches, Bouchons, Cloches à boutures et melons. ENTREPOT GÉNÉRAL, HOTEL SAINT-LOUIS ROANNE

MAISON A VENDRE

Rue Sainte-Elisabeth, à Roanne. Toutes facilités pour les paiements. S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

VIN ANTI-GOUTTEUX

Et anti-rhumatismal DU DOCTEUR A. D'ANDURAN. Employé avec le plus grand succès depuis 15 ans, par les médecins de la France et de l'étranger. Chaque flacon est accompagné d'un traité. — Dépôts dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger. L. B. 37-10

Découverte! Essai gratuit et franco. Par le système Daruty, on peut très-facilement se débarrasser de toutes les affections des voies respiratoires, telles que: asthmes, oppressions, étouffements, rhumes, catarrhes. On est sûr du succès, qu'on envoie un échantillon gratuitement et franco. — S'adresser franco au dépôt Chavin, 5, rue Boissac, à Lyon. L. B. 3-1

A LOUER VASTES BATIMENTS. Pouvaient servir pour la fabrication ou toute autre industrie. Situés petite rue des Tanneries. S'adresser à M<sup>me</sup> Vve DELORME ou à M. ROLLET, carrossier.

AVIS. Une Personne sérieuse, au courant des affaires, désirerait occuper un emploi. Elle connaît aussi la fabrication de cotonnes. (On fournirait au besoin un cautionnement.) S'adresser, soit au bureau du journal, rue Impériale, 70, soit aux initiales A. Z., poste restante, à Roanne.

A VENDRE 2 PETITS CLOS situés au lieu des Noix, à dix minutes de Roanne; Une Maison et petit Jardin, rue des Croix-Rouges, n° 4; Une Maison, rue Mably, n° 4. On donnera toutes sûretés et facilités pour les paiements. S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

A LOUER A LA TOUSSAINT PROCHAINE CAFÉ RESTAURANT AVEC SES DÉPENDANCES Et plusieurs Appartements. Rue Saint-Jean, 33.

AVIS IMPORTANT. Appareil orthopédique et luteur pour la déviation des membres et de la colonne vertébrale, chez RAFFIN, serrurier, rue Impériale, à Roanne.

Traité pratique des organes génito-urinaires. La Préservation personnelle. Essai médical populaire sur la guérison de la débilité nerveuse et physique, et les infirmités secrètes de la jeunesse et de l'âge mûr, suites d'abus précoces ou excessifs, qui épuisent prématurément les fonctions de la virilité, détruisent tout espoir de postérité, et mettent en danger le bonheur du mariage, par D. S. La-Mert, n° 37, Bedford square, à Londres, membre du collège de chirurgiens de l'Angleterre, etc. Consultations tous les jours. Les personnes qui ne pourraient se rendre chez lui, peuvent être traitées avec succès par correspondance, et les remèdes sont expédiés d'une manière secrète et certaine dans toutes les parties du monde. La Préservation personnelle, ornée de nombreuses gravures et de cas, contient les causes, les symptômes et les complications de toutes les maladies qui se rattachent aux voies urinaires. En vente, sous enveloppe, chez Laroque, libraire, quai Voltaire, 1, à Paris. Envoyer 1 fr. 60 c. en 8 timbres-poste de 20 cent. L. B. 25-7

A LOUER Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine, ou quelques mois plus tôt si on le désire.

LE VASTE MAGASIN ET SES DÉPENDANCES OCCUPÉ PAR L'IMPRIMERIE FERLAY Rue du Collège, 3, et rue Bourgneuf Cet établissement, ayant entré sur deux rues, joli logement sur la rue du Collège, si on le désire, peut convenir pour la fabrication ou la vente de la cotonne, ou pour toute autre industrie importante. S'y adresser.

LA GAZETTE DU VILLAGE

Un an: 6 fr. Six mois: 3 fr. 50 FONDÉE PAR VICTOR BORIE. — RÉDACTEUR EN CHEF: EUG. LIÉBERT Ce Journal, qui est le véritable Magasin Pittoresque de l'Agriculture, s'adresse à tous les habitants des campagnes. Il publie chaque dimanche 16 colonnes de texte illustrées de charmantes gravures. Agriculture, horticulture, arboriculture, basse-cour, connaissances utiles, économie rurale et domestique, inventions nouvelles, voyages; toutes ces matières y sont traitées par des écrivains compétents et connus. Chaque numéro se termine: 1° par des mercuriales très-complètes; 2° par un roman scrupuleusement choisi; Erkan-Chatriann, Eugène Muller, M<sup>me</sup> H. Meunier, tels sont quelques-uns des auteurs qui ont fourni à La Gazette du Village ses meilleures lectures du soir. On s'abonne à Roanne, au bureau du journal L'Echo Roannais, rue Impériale, 70.

ETABLISSEMENT THERMAL DE SAIL-LES-BAINS

Dit les Châteaux-Morand (Loire) CHEMIN DE FER DU BOURBONNAIS Station de St-Martin-d'Estreux, entre Roanne et Lapalisse. Six sources thermales de composition différente. 1<sup>re</sup> Catégorie. — Acide carbonique, Azote, Silice, Sels de potasse, Sels de lithine, Iode, Fer, Manganèse, Glairine. 2<sup>e</sup> Catégorie. — Acide sulfhydrique, Iode, Fer, Silice. Immense piscine à eau courante 32 m. c. — Hydrothérapie, Gymnastique, Cure de petit lait. 1<sup>re</sup> Indication. — Maladies secrétantes de l'utérus, Dyspepsies, de la peau. 2<sup>e</sup> Indication. — Goutte, Rhumatisme (Sels de lithine et de potasse). 3<sup>e</sup> Indication. — Affections nerveuses. GRANDS HOTELS, PARC TRÈS VASTE. — BUREAU TÉLÉGRAPHIQUE. S'adresser, pour tous renseignements, pendant la saison, à l'Établissement, avant et après la saison, à la Direction, rue Sainte-Elisabeth, à Roanne.

BAISSE DE PRIX DUCROT

Rue Impériale, 23, à Roanne. Le sieur DUCROT a l'honneur de prévenir qu'il vient de faire une réduction sur le prix de ses chaussures, lesquelles ne perdront rien pour cela de leur qualité et de la bonne confection qui les ont toujours distinguées et qui ont valu à sa Maison la confiance dont on a bien voulu l'honorer jusqu'à ce jour.

Table with columns: Chaussures pour Hommes, Consues, Chevillees. Rows list various shoe types and prices, including 'Bottines claquées vernies à élastique' and 'Id. veau ciré'.

LA SAISON. Journal illustré des dames. Paris, New York, Pesti, Londres, Copenhague, Varsovie, Berlin, La-Haye. Includes subscription information and a circular logo with city names.

CAFÉ DES GOURMETS. ARÔME CONCENTRÉ, ÉCONOMIE ET FORCE. PREMIÈRE MARQUE. Includes a portrait of a man and text describing the coffee's quality and awards.

ORFÈVRE CHRISTOFFLE. MANUFACTURE à Paris, rue de Bondy, 56. COUVERTS ALFENIDE. Fidèles aux principes qui nous ont toujours guidés. Includes a logo for 'Eaux & Cristofle'.

OFFICE DE REMPLACEMENTS MILITAIRES. Rue des Marronniers, 9, à Lyon. MM. Rivoire et C<sup>ie</sup> peuvent procurer plus de MILLE remplaçants pour la classe de 1867. Le prix du remplacement est de 1,500 fr. en principal. La commission et les frais divers varient de 2 à 300 fr., suivant le département où le remplacement s'effectue. Les conscrits de la classe de 1867 qui veulent se faire remplacer, doivent s'adresser, soit directement, soit par correspondance ou par l'intermédiaire de leur notaire, à MM. Rivoire et C<sup>ie</sup> ou à leurs agents. Les jeunes gens de 20 à 30 ans (ou de moins de 35 ans, s'ils ont été soldats), qui veulent remplacer, doivent s'adresser directement aux agents cantonaux, dont les affiches leur feront connaître les noms. Ces remplaçants reçoivent les frais et les dépenses de voyages et touchent eux-mêmes en espèces (et non autrement) la somme de quinze cents fr. S'adresser à M. CHARCOSSAY, secrétaire de la Mairie, à Roanne.

COMPAREZ LA NOUVELLE SOURCE DE SAINT RÉMY GALLMIER. La plus gazeuse, ébullie plus éloignée de la rivière et puisée au griffon même, sans l'emploi de pompes aspirantes. CAZAUX frères, concessionnaires à Saint-Galmier. A LYON, au dépôt spécial, 15, rue Bourgelat. (Écrire.) L. B. 26-3

SALON DE COIFFURE A. VALLAS. RUE DES BOURRASSIÈRES, 4 A ROANNE. Grand assortiment de postiches en cheveux, pour dames et pour hommes. Grande nouveauté de chignons lisses, frisés et ondulés. Spécialité de tous travaux en cheveux. Réparation de chignons de tous modèles. Nouvelle coiffure russe. Voiles et couronnes de mariées; leurs poursoirées. PARFUMERIE DES MAISONS EN RENOM LUBIN, GELLE, VIOLET, PINEAUD et PIVER. GRAND ASSORTIMENT DE PEIGNES RUSSES, BROSSES TÊTE, A HABIT, A CHAPEAUX, A ONGLES, A DENTS, A PEIGNES ET ARTICLES DE GOUT.

ENCRE NOUVELLE. (Dépôt chez tous les papetiers) MATHIEU PLESSY (84, boul. St-Germain, Paris). Cette ENCRE est adoptée par LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice. Elle est immédiatement noire, inaltérable et n'encrasse pas la plume. Produits chimiques pour laboratoire et photographie. L. B. 9-8 adoptée par les grandes administrations.

SIROP DE SEVE DE PIN MARITIME DE LAGASSE. PHARMACIEN A BORDEAUX. Il possède toutes les propriétés balsamiques et résineuses du Pin maritime, et s'emploie avec succès dans les maladies de poitrine, rhumes, bronchites, catarrhes, asthmes, grippe, coqueluches et les affections des voies urinaires. 3 fr. le flacon. Dépôt à Roanne, chez M. GERBAY, pharmacien. L. B. 9-9

VINAIGRE DE TOILETTE JEAN-VINCENT BULLY. MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. SEUL VINAIGRE RÉCOMPENSÉ. Ce Vinaigre doit sa réputation universelle et son incontestable supériorité sur l'eau de Cologne, comme sur tous les produits analogues, non-seulement à la distinction et à la suavité de son parfum, mais encore à ses propriétés extrêmement précieuses pour tous les soins d'hygiène. Le Vinaigre de JEAN-VINCENT BULLY joutit du reste pour tous les usages de la toilette d'une telle faveur qu'elle suffit seule à son plus grand éloge. L'unique chose qui reste donc à recommander au public, c'est d'éviter les contrefaçons. EN REFUSANT tout flacon où le nom de JEAN-VINCENT BULLY serait précédé des mots dit de, ou de toute autre formule semblable. EN EXIGEANT l'enseigne Au Temple de Flore, LE BOUCRAGE INTACT, LA SIGNATURE de J.-V. BULLY sur le cachet en cire noire, LA contre-étiquette fixant au col du flacon le FIL BLANC, ROSE, VERT et NOIR, terminé par LA MÉDAILLE DE GARANTIE. A Paris, 67, rue Montorgueil.

LE MEILLEUR FERRUGINEUX. Ce sont les Pastilles de Schœdelein, au phosphate de fer, pour combattre l'appauvrissement du sang, les pâles couleurs, les maux, crampes d'estomac, etc.; elles remplacent avec le plus grand succès l'huile de foie de morue, si désagréable au goût, et conviennent aux personnes délicates. Chez Schœdelein, pharmacien, 28, rue des Lombards, Paris. Prix: la boîte, 1 fr. 50; par la poste, 1 fr. 70. L. B. 18-9

REPRÉSENTANTS DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER. ALFENIDE. NIDE. CHRISTOFFLE.